

Les débats sur le Grand Pari(s) dont la presse s'est largement fait l'écho et les travaux sur l'axe Paris-Seine-Normandie, qui en découlent, ont mis en exergue la question de la métropolisation. Cette question entre en résonance avec les réflexions récurrentes sur la place de l'agglomération caennaise tant au sein de sa région qu'au sein du Bassin parisien.

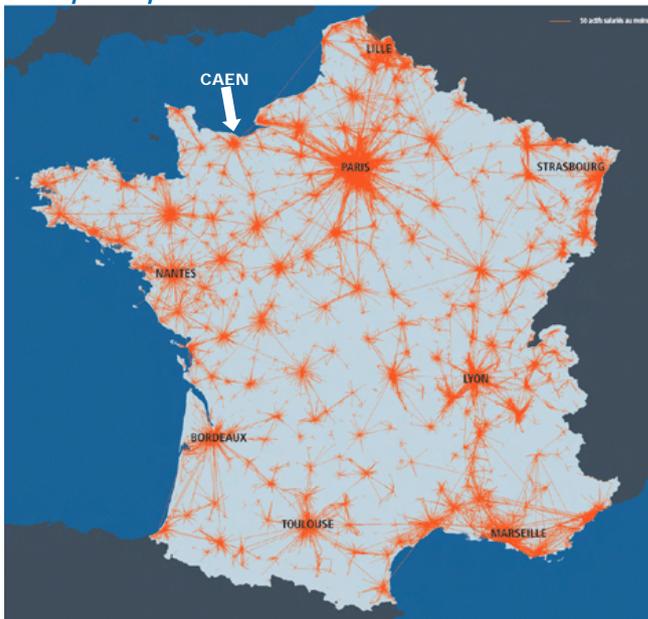
De nombreux éléments convergents tendent à montrer que le mode de développement de Caen est désormais « de nature métropolitaine » : l'agglomération, principal pôle urbain bas normand, est le moteur économique et culturel qui concentre les actifs les plus formés, les équipements "métropolitains" d'enseignement supérieur de recherche, de santé, de spectacle vivant et de formation culturelle. Caen est également le hub de transports à l'échelle régionale. Enfin, le profil de la population s'apparente à celui observé dans les grandes agglomérations françaises.

Dans la mesure où l'image du vocable « métropolitain » renvoie en général à des territoires nettement plus importants et puissants, il apparaît nécessaire de définir ce que recoupe le phénomène métropolitain et d'exposer les éléments objectifs qui permettent d'affirmer qu'il existe bien une métropole caennaise.

## La métropolisation, corollaire spatial de la mondialisation

Depuis les trois dernières décennies, les villes sont devenues le principal réceptacle de la mondialisation et la « métropolisation » constitue le reflet des dynamiques économiques et des mutations de l'urbanisation actuelle la plus avancée.

### La métropolisation par le prisme des relations domicile-travail



Source : INSEE, DADS 2004, ©IGN -INSEE 2009

Les rôles et fonctions des métropoles se sont peu à peu modifiés et adaptés à ce contexte puisque **la métropolisation n'est pas un état mais bien plus une situation d'évolution constante**. Cette situation est bien connue pour les très grandes villes. Mais l'analyse des évolutions récentes de la situation des capitales régionales montre que des tendances similaires y sont désormais également à l'œuvre.

Les métropoles se définissent en effet par un certain nombre de caractéristiques :

- **un réel dynamisme démographique** : La hausse constante du nombre d'habitants dans les aires urbaines des capitales régionales depuis les années 1980, mais surtout leur force de polarisation en comparaison aux échelles régionales et nationales témoignent d'une attractivité remarquable.
- **Le profil des métropolitains se détache de celui de la population nationale ou régionale**. Les habitants des métropoles sont plus jeunes, plus qualifiés et présentent globalement des niveaux de revenus supérieurs.
- **Une concentration des emplois qualifiés** qui témoigne d'un système productif qui se spécialisent dans des branches d'activités et les industries de pointe.
- **Une appartenance à des réseaux nationaux voire internationaux** qui caractérisent le nouveau mode de fonctionnement métropolitain.

- **Une accessibilité de premier ordre et une fonction de « hub »** générée par l'organisation physique des infrastructures de déplacement. Elle permet aux métropoles régionales de jouer pleinement le rôle de capitale à l'échelle de leur région puisqu'elles sont le point principal de connexion entre toutes les infrastructures. Au niveau national, elles apparaissent ainsi aussi comme de véritables relais de Paris.
- **Un rôle de commandement** induit par la concentration des services supérieurs, publics et privés, même si ce rôle demeure modéré par les métropoles de rang supérieur.



Campus 2 - ©Aucame

Le phénomène métropolitain s'accompagne également dans toutes ces villes de la volonté de promouvoir une image nouvelle et dynamique que traduisent les campagnes de marketing urbain.

Mais, c'est en s'appuyant sur une vaste politique de construction d'équipements de superstructure correspondant aux standards métropolitains, que les bouleversements se sont produits. Cette émergence des nouvelles fonctions métropolitaines grâce aux équipements de congrès, loisirs et culture est à l'évidence le seul résultat de volontés politiques fortes. Cette force endogène de développement a particulièrement aidé à l'émergence et au soutien des processus de métropolisation dans les capitales régionales.

Depuis le début des années 2000, ces dynamiques démographiques et socio-économiques poursuivent leur expansion, mais il semblerait que les processus de métropolisation entrent dans une nouvelle phase qui consiste en la prise en compte, par les acteurs publics, de deux enjeux : **le développement économique et la gouvernance métropolitaine.**

Sur le plan économique, les acteurs publics sont en effet à l'initiative de l'impulsion des politiques d'encouragement à la constitution de partenariats entre les universités, la recherche et les entreprises. A présent constitués en grande partie par des activités de hautes technologies, les systèmes productifs métropolitains se développent à la fois sur le plan international avec les firmes multinationales, mais puisent aussi leurs ressources, au niveau local, en utilisant le potentiel constitué du tripode université-formation, recherche-développement et industries.

Le système productif métropolitain est ainsi devenu fortement tertiarié et de plus en plus spécialisé, ce qui a entraîné l'éclosion de « clusters ». Ce sont donc ces derniers que les pouvoirs publics cherchent à soutenir car ils sont au cœur de l'innovation. **Avec l'ensemble des activités, les métropoles régionales concentrent ainsi une grande part du développement et de la croissance économique de leur région.** C'est donc cette résultante de la métropolisation que l'État et les acteurs locaux soutiennent.

A cet égard, il est important de souligner l'évolution récente de la pensée des institutions européennes : les villes sont perçues comme des entités clés pouvant permettre d'atteindre « la réussite des objectifs de croissance et d'emploi, et du développement durable (Cf. : *stratégie de Lisbonne, stratégie de Göteborg, rapport préparatoire à la programmation des fonds européens pour 2007-2013* : « *La politique de cohésion et les villes : la contribution urbaine pour la croissance et l'emploi dans les régions* »...)

Alors que la politique de la Commission privilégiait jusqu'à présent l'échelon régional, **les villes sont considérées de-**

**puis le début des années 2000 comme étant un échelon territorial pertinent pour contribuer à la cohésion du territoire européen.** L'extrait suivant résume cette situation : « *Depuis deux siècles, les villes et les aires métropolitaines sont le moteur du développement économique en Europe par la croissance, l'innovation et l'emploi qu'elles engendrent. Ces dernières années, ce rôle central a été renforcé par une extension de leurs pouvoirs. Toutefois, les villes n'opèrent pas seules. Elles jouent un rôle fondamental dans le développement régional, y compris celui des zones rurales proches. Les villes et les régions sont interdépendantes. La prospérité d'une région dépend de la prospérité de ses villes, et réciproquement* ».

### L'aire urbaine de Caen, 21<sup>ème</sup> aire urbaine française

Au sein d'une « petite » Région « Basse-Normandie » constituée de trois départements seulement, l'aire urbaine caennaise, 21<sup>ème</sup> aire urbaine française, fait figure de « poids lourd ».

Au cœur de cette aire urbaine, l'agglomération caennaise constitue un ensemble urbain de 5000 ha dont près de 2000 ha de zones d'activités et 750 ha dédiés aux équipements. Cet ensemble urbain important conserve cependant un caractère aéré et verdoyant. Il offre une qualité de vie qui constitue d'ores et déjà le principal facteur d'attractivité. Elle trouve ses fondements tant dans les aménités urbaines, que dans l'ampleur et la qualité des espaces naturels et littoraux.

Par ailleurs, le niveau d'équipement de Caen se révèle comparable à celui de Toulouse ou Nice. Peu de manques ont été recensés et le territoire de l'agglomération caennaise dispose même d'un lar-

#### LES CHIFFRES CLEFS DE L'AIRES URBAINE :

##### 385 482 Habitants

26,4% de la population bas-normande  
120 000 habitants gagnés depuis 1968  
60% de la croissance démographique bas-normande depuis 40 ans  
240 habitants/km<sup>2</sup> (83 en Basse Normandie)

##### 166 331 emplois

28,2% des emplois bas-normands  
+ 2700 emplois par an entre 1999 et 2007  
soit 41 % des emplois créés en Basse-Normandie

##### 187 027 logements

35% du parc de logements bas-normands  
2300 logements construits par an entre 1990 et 2010  
45% de la construction neuve de résidences principales bas-normandes

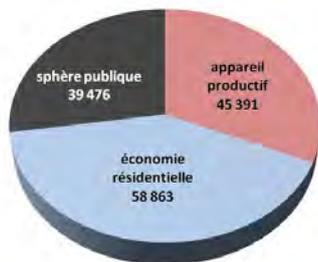
Source : Insee—RP 2007

ge panel d'équipements et de services structurants de niveau métropolitain.

Ces éléments expliquent qu'au cours des 40 dernières années, l'aire urbaine de la Capitale régionale s'est montrée particulièrement dynamique, captant les deux tiers de la croissance démographique régionale, même si, sur le long terme, on constate que l'aire urbaine de Caen, est passée d'une croissance soutenue (+2,2 % par an entre 1968 et 1975), tirée par la zone urbaine centrale, à une croissance plus modérée (0,6 % par an entre 1990 et 2007), ventilée dans l'espace périurbain et qui se diffuse sur des communes de plus en plus lointaines. La croissance périurbaine liée à Caen est significative et régulière (+ 1,5 % par an). Elle est devenue le principal moteur démographique.

### Une mutation économique réussie

Les emplois salariés par sphère économique dans l'aire urbaine de Caen



Source : INSEE, base CLAP - données au 31/12/2007

L'économie de l'aire urbaine caennaise se caractérise aujourd'hui par son dynamisme dans le cadre d'une tertiarisation accrue. Les 166 000 emplois du territoire sont principalement concentrés dans l'unité urbaine de Caen (74 %) sur un nombre limité de communes (44 % sur Caen même). Depuis 20 ans, la concentration des emplois s'y est accrue.

Créatrice nette d'emplois malgré les pertes d'effectifs de l'industrie, Cette économie apparaît aujourd'hui solide parce que diversifiée, sous deux formes :

- Une **économie « présenteielle »**, tournée vers les services aux habitants du territoire et pour laquelle le poids de l'emploi public lié au statut de capitale régionale est important ;
- Une **économie « mondialisée » de production**, qui demeure puis-

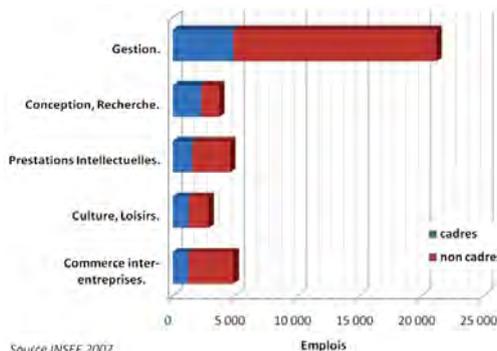
sante dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie (14 % de l'emploi) et de plus en plus dans les services.

Bien que leurs attentes en matière d'organisation des espaces économiques soient différentes, ces deux sphères sont profondément liées. Si les établissements de l'économie dite « mondialisée » ont permis au territoire d'atteindre une certaine taille démographique, c'est l'économie présenteielle générée qui, aujourd'hui, crée le plus d'emplois et rend le territoire toujours plus attractif aux yeux des entreprises. Ainsi, depuis une quinzaine d'années, Caen s'est inscrit dans ce cercle « vertueux » de développement.

Si l'impact de la crise se fait sentir depuis 2008, il est à noter que Caen enregistre la plus faible diminution du nombre d'emplois comparée aux huit principales aires urbaines du Grand Ouest.

Le niveau de qualification des actifs s'est élevé et le nombre d'emplois de haut niveau progresse fortement. Ainsi, entre 1999 et 2006, le nombre de cadres des fonctions métropolitaines progresse de 3.8% chaque année (+3,3% dans les aires urbaines françaises hors Paris). C'est dans le domaine de la conception et de la recherche que la croissance est la plus spectaculaire.

### L'emploi dans les fonctions métropolitaines



Source INSEE 2007

Enfin, l'aire urbaine peut se prévaloir d'un ancrage fort dans l'économie des savoirs et d'un positionnement avantageux dans le domaine de la recherche, qui s'appuie sur le domaine médical, les transactions électroniques sécurisées, mais également des équipements peu connus du grand public, mais qui revêtent une importance stratégique pour le positionnement du territoire : GANIL CYCERON, CIMAP, projets SPIRAL 2 et Ar-

chade,... la perspective d'accueillir le projet Eurisol, (1 milliard d'Euros, décision en 2013).



### Projet de territoire et territoire de projets

Depuis le début de la décennie 2000 les acteurs caennais ont engagé une réflexion pour conduire un programme renouvelé de l'aménagement du territoire. Celle-ci a fait notamment prendre pleinement conscience à Caen de son rôle de Capitale Régionale et des responsabilités qui en découlent à l'égard de toute la région.

Cette vision a également été alimentée par la prise en compte progressive de la nécessité d'intégrer les principes du développement durable pour imaginer le futur du territoire. En effet, si celui-ci ne connaît pas de problèmes insurmontables en la matière aujourd'hui, il apparaît désormais que le mode de développement actuel doit être nettement infléchi pour préserver les ressources vitales du territoire, garantir la cohésion sociale et donc protéger l'attractivité économique.

La ville de Caen et son agglomération font aujourd'hui l'objet d'un projet global d'aménagement et de développement.

La nécessité de la définition d'un tel projet trouve sa justification dans les diagnostics convergents de plusieurs études conduites récemment à plusieurs échelles du territoire : le bassin de vie (le SCoT), l'agglomération (Programme Local de l'Habitat, Projet d'Agglomération) et la ville (projet de Ville de Caen).



Ces travaux montrent les nombreux atouts de la région caennaise en termes de positionnement géographique, de dotation en infrastructures (routières, portuaires, aéro-portuaire), de dynamisme économique, de qualité du patrimoine architectural et urbain ou de niveau d'équipement.

Il ressort de ces analyses que l'ensemble de ces atouts contribuent à offrir aux habitants une réelle qualité de la vie. Il s'agit là d'un avantage incomparable qu'il convient encore de développer.

Afin de jouer pleinement son rôle de « métropole régionale » et de conforter sa visibilité au premier plan de l'armature urbaine du grand Nord-Ouest français et européen, la métropole caennaise doit s'appuyer sur **trois piliers qui fondent l'attractivité d'un territoire : un statut politique, une taille critique et une image qualitative forte.**



D'une manière générale, le portrait de l'aire urbaine de Caen, qui se rapproche de la moyenne des grandes aires urbaines françaises, plus particulièrement Angers et Tours, tranche dans le contexte d'une région Basse-Normandie présentant un profil et des dynamiques démographiques, économiques et sociales caractéristiques d'une région rurale qui connaît un important vieillissement, même si le poids de l'industrie et le potentiel touristique restent importants.

Son dynamisme démographique et économique, le profil de sa population et de ses emplois, la concentration des fonctions d'innovation et de recherche, de commandement, et sa fonction de « hub » régional confèrent ainsi à Caen les caractéristiques d'une métropole régionale.

En organisant sa gouvernance à l'échelle d'un bassin de vie de 400 000 habitants, Caen porte une dynamique métropolitaine qui s'inscrit pleinement dans les objectifs durables et soutenables de croissance économique, de cohésion et d'équité sociales tout en préservant son capital naturel et environnemental. Sa position géographique littorale, à l'interface du Bassin parisien et du Grand Ouest, lui confère déjà un rôle stratégique dans l'organisation urbaine et économique du Bassin parisien.

Cependant, l'accessibilité et la connectivité sont des leviers essentiels pour accroître la compétitivité et l'attractivité des métropoles. L'absence de connexion au réseau de grande vitesse européen est susceptible de constituer à l'avenir un frein au développement attendu de la métropole régionale.

Le projet de liaison nouvelle Paris-Normandie apparaît donc comme une réponse essentielle à cet enjeu de développement.

### Pour en savoir plus :

*Contribution au projet de développement de l'espace Paris-Seine-Normandie. Rapport de la Conférence des exécutifs de Basse Normandie—13 janvier 2011.*

*Le processus de métropolisation dans les capitales régionales européennes. Isabelle ROGER. Thèse de Doctorat de géographie et aménagement— Université de Toulouse II le Mirail—2007.*

*Note de synthèse sur la métropolisation . Olivier PETIT—CDU/DGUHC—2003.*

#### Sources :

- **INSEE Recensement de population 2010**, données au 01/01/2007
- **INSEE base de données CLAP 2007**, données au 31/12/2007

#### Illustrations :

- Graphiques : **Aucame**
- Photos : GANIL, vue aérienne : **J-M. PIEL**, Campus 2 : **Aucame**
- Schéma : **DATAR**

Directeur de la publication : Patrice DUNY  
Réalisation et mise en page : ©AUCAME 2011



Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole  
10 Rue du Chanoine Xavier de Saint-Pol - 14 000 CAEN  
Tel : 02 31 86 94 00 - Fax : 02 31 39 88 83  
contact@aucame.fr  
www.aucame.fr

Dépôt Légal : 1er trimestre 2011  
ISSN : 1964-5155